

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 6 novembre 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Mademoiselle Madeleine TRAMINI, en son vivant Retraitée, demeurant à FRASSETO (20157), née à FRASSETO (20157), le 16 octobre 1903, célibataire et décédée à AJACCIO (20000), le 26 octobre 1996.

Elle a possédé depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) jusqu'à la date de son décès sur la commune de COTI-CHIAVARI (20138), diverses parcelles de terre cadastrées section C numéro 482 lieudit Giordanu pour 01ha 52a 33ca, section C numéro 485 lieudit Straccina pour 47a 27ca et section C numéro 486 lieudit Straccina pour 05a 40ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr